

Gradignan, le 22/10/2026

Le 21 octobre 2026, vers 15 heures, une nouvelle livraison par drone s'est déroulée sur la cour de promenade MAH1.

Malgré des conditions météorologiques particulièrement défavorables, le drone a pu effectuer sa livraison sans difficulté apparente. Une nouvelle fois, les personnels se retrouvent confrontés à un phénomène qui se banalise et auquel les dispositifs actuellement en place ne semblent pas apporter de réponse efficace.

Malgré la réactivité de l'encadrement et des agents mobilisés, les fouilles réalisées à l'issue de la remontée des promenades n'ont pas permis de récupérer les produits ou objets acheminés.

UNE NOUVELLE STRUCTURE QUI COMPLIQUE LE TRAVAIL DES PERSONNELS

La conception même de la nouvelle structure pose question. Sur le terrain, les agents doivent faire face à des difficultés qui compliquent leur travail et limitent leurs possibilités d'intervention.

Aucun accès spécifiquement réservé aux personnels pour faciliter certaines interventions, des opérations directement exposées au regard de la population pénale, l'absence de filet anti-projection et des aménagements inadaptés à la gestion de ce type d'incident. À cela s'ajoute une visserie toujours non sécurisée, qui complique le bon déroulement des fouilles.

Ces problèmes sont connus et pourtant, les personnels doivent continuer à composer avec. On peut légitimement s'interroger sur la prise en compte des réalités du terrain lors de la conception de cette structure.

UN PHÉNOMÈNE QUI SE GÉNÉRALISE !

La veille, une livraison de stupéfiants par drone a été interceptée sur un autre secteur du NCP. Sur l'ancienne structure, de nombreuses livraisons avaient également été signalées au cours de cette même journée.

Aujourd'hui, les livraisons semblent toucher l'ensemble des structures de l'établissement, à différents moments de la journée, de jour comme de nuit. Ce qui était encore considéré comme un incident ponctuel tend à se répéter de plus en plus régulièrement.

Malgré les investissements conséquents consacrés aux dispositifs électroniques de lutte contre les drones, les intrusions se poursuivent. Le constat est là : les moyens mis en place ne permettent pas, à ce jour, d'endiguer le phénomène.

Les personnels sont une nouvelle fois en première ligne face à une situation qui perdure, avec des conditions d'intervention rendues plus difficiles par les limites mêmes des installations.

Combien de livraisons faudra-t-il encore constater avant qu'une véritable remise à plat du dispositif soit engagée ? Faudra-t-il attendre un incident plus grave pour que les problèmes rencontrés sur le terrain soient enfin pris en compte ?

Il est temps que des réponses concrètes soient apportées, tant sur les moyens de lutte contre les drones que sur les aménagements de la structure. Les personnels ne peuvent pas continuer à subir cette situation sans que des mesures efficaces soient prises.

L'UFAP UNSa Justice
Bordeaux-Gradignan